



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative

Le 14 octobre 2026

CACE/1208

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT qui prennent part aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications

Objet: **Commission d'études 7 des radiocommunications (Services scientifiques)**
 – **Proposition d'approbation d'un projet de Recommandation UIT-R révisée**

À sa réunion tenue le 25 septembre 2026, la Commission d'études 7 des radiocommunications a adopté le texte d'un projet de Recommandation UIT-R révisée et a décidé d'appliquer la procédure prévue dans la Résolution [UIT-R 1-9](#) (voir le § A2.6.2.3) pour l'approbation des Recommandations par consultation. Les titre et résumé du projet de Recommandation figurent dans l'Annexe de la présente lettre. Un État Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et la Présidence de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Compte tenu des dispositions du § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9, les États Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 14 décembre 2026, s'ils approuvent ou non la proposition ci-dessus.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et la Recommandation approuvée sera publiée dans les meilleurs délais (voir <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments du projet de Recommandation mentionné dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.



Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: – Titre et résumé du projet de Recommandation

Document: Document [7/74\(Rév.1\)](#)

Ce document est disponible en format électronique à l'adresse:
<https://www.itu.int/md/R23-SG07-C/fr>

Annexe

Titre et résumé du projet de Recommandation adopté par la Commission d'études 7 des radiocommunications

Projet de révision de la Recommandation UIT-R RA.1631

Doc. 7/74(Rév.1)

Diagramme de rayonnement de référence d'antenne de station de radioastronomie à utiliser pour des analyses de compatibilité entre systèmes non OSG et stations du service de radioastronomie effectuées sur la base du concept de puissance epfd

- Ajout d'un domaine d'application à la Recommandation.
 - Élargissement de la gamme de fréquences du Tableau figurant au point 3 jusqu'à 275 GHz. Cette révision n'aura pas d'incidence sur la version de cette Recommandation incorporée par référence dans le Règlement des radiocommunications, qui est indiquée aux numéros **5.551H** et **5.372** en tant que Recommandation [UIT-R RA.1631-0](#).
 - Légères modifications apportées au considérant.
-